



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Service Grands Travaux  
Ouvrages d'Arts

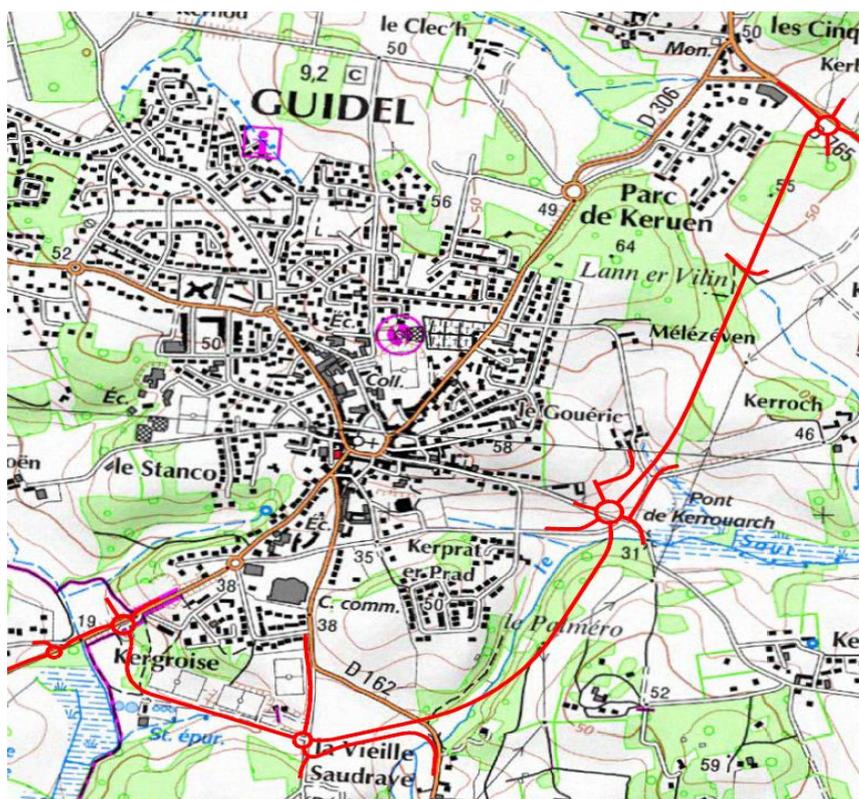
## Objet de l'opération

Dans le cadre de la modernisation du réseau routier, le département du Morbihan a décidé de créer une voie de contournement pour supprimer le point noir de la circulation que constitue la traversée du centre de Guidel. Cette voie d'évitement située à l'est permettra de reporter le trafic de transit hors agglomération.

Les principaux objectifs sont :

- Améliorer les conditions de circulation offertes aux usagers,
- Faciliter l'accès aux plages,
- Soulager la voirie urbaine (assurer la sécurité routière et réduire les nuisances),
- Offrir une alternative en termes de déplacements doux.

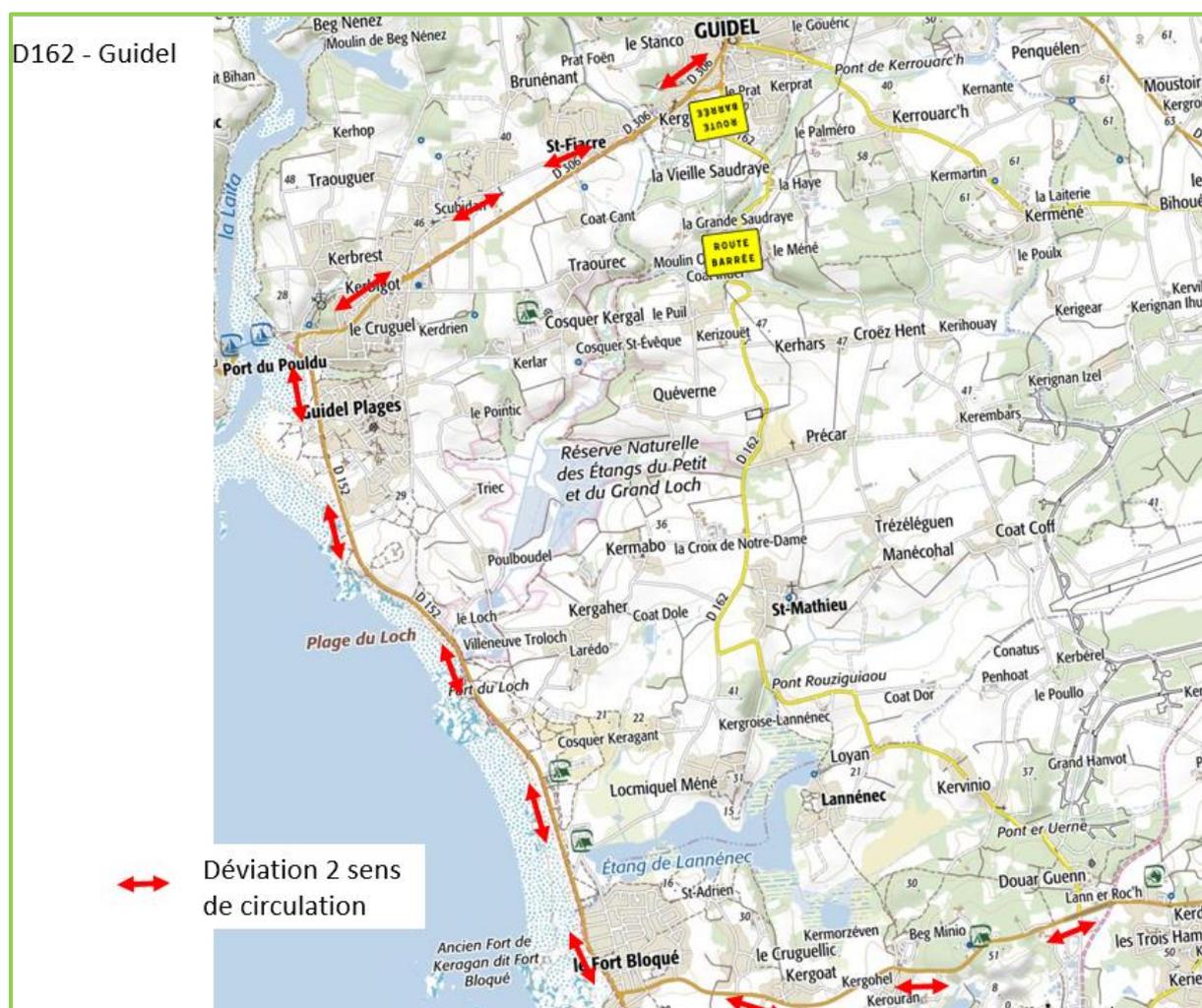
## Plan de situation



## Information et restrictions de la circulation

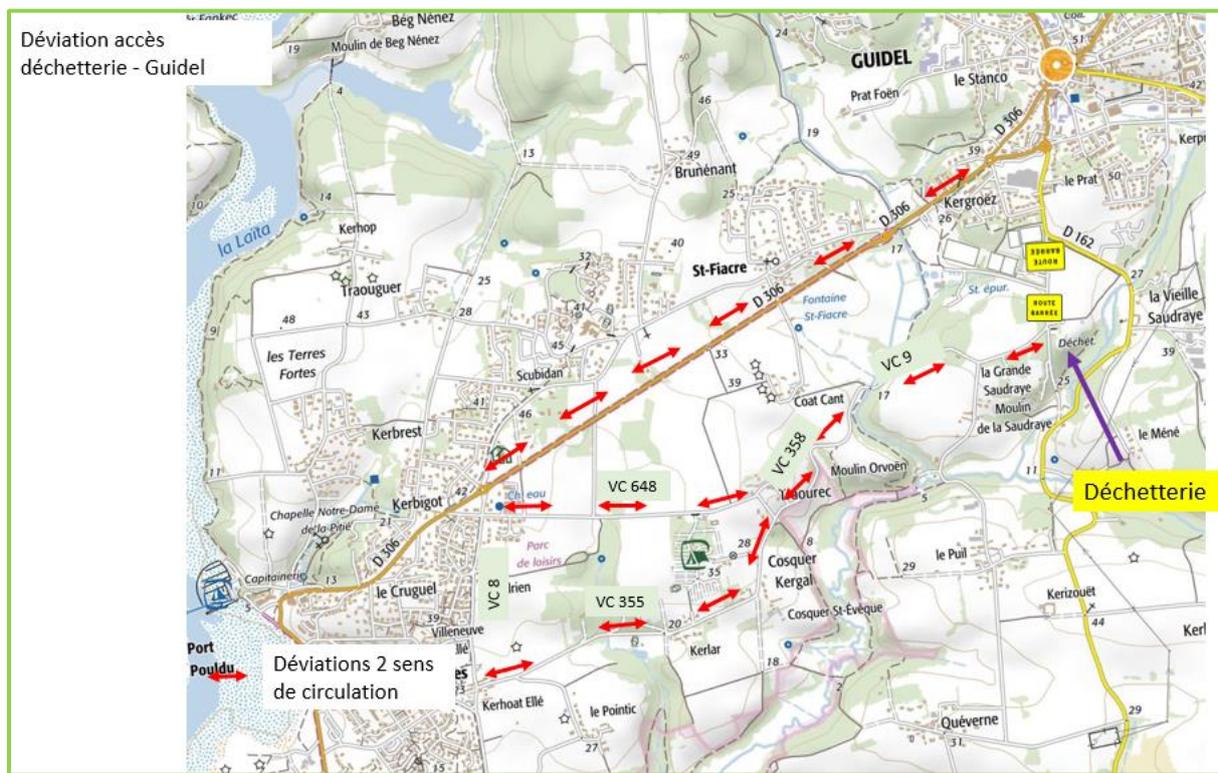
- Déviation RD162
  - ✓ Pour permettre le rétablissement du ruisseau du Saut du Renard, la RD162 sera barrée pendant 4 jours, **du 20 au 23 août 2019**.  
La voie sera barrée et déviée dans les 2 sens de circulation par les RD 162<sup>E</sup>, la RD152 et la RD306 dans les 2 sens de circulation

### Plan de situation des déviations



- ✓ L'arrêté de circulation nécessaire sera pris par l'ATD Sud-Ouest – SERD
  - ✓ La mise en place des panneaux d'informations ainsi que le balisage de la déviation sera assuré par l'agence technique Sud-Ouest – SERD de Caudan
- Déviation accès déchetterie
    - ✓ Pour permettre la réalisation du terrassement du demi-anneau Sud du giratoire G3 (La Vieille Saudraye) ainsi que la modification du réseau eau potable, l'accès à la déchetterie sera barré **du 26 août au 20 septembre 2019** et dévié par les voies communales n°8, 9, 355 et 648 dans les 2 sens de circulation

## Plan de situation des déviations



- ✓ L'arrêté de circulation nécessaire sera pris par la mairie de GUIDEL
- ✓ La mise en place des panneaux d'informations ainsi que le balisage de la déviation sera assuré par l'agence technique Sud-Ouest – SERD de Caudan

P.S : Les dates sont communiquées sous réserve d'intempéries ou d'incident de chantier.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les  
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

## Contacts

**Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'Aménagement

**Contact avec les élus ou la presse :**

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur) : 02 97 54 83 60 - email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)